

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2023, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Administration

- 3.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dépôt d'une demande dans le cadre des Volets Redressement et/ou Accélération
- 3.2 GBI – Octroi d'un mandat pour services professionnels en ingénierie civile pour assistance technique

4- Urbanisme et environnement

- 4.1 Nomination d'un fonctionnaire désigné temporaire mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infraction

5- Période de questions

6- Levée de la séance

228-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Administration

- 3.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dépôt d'une demande dans le cadre des Volets Redressement et/ou Accélération et/ou Soutien

☒ Volet Redressement

- ✓ Réfection de la voirie et du drainage sur le rang Saint-Vincent
- ✓ Réfection de la voirie et du drainage du rang Saint-Paul Ouest (entre

le chemin Sainte-Béatrix et l'avenue Brisson)

☒ Volet Accélération

- ✓ Réfection de la voirie et du drainage sur une section du rang Sainte-Agathe (phase 2)
- ✓ Réfection de la voirie et du drainage du rang Saint-Paul Ouest (entre l'avenue Brisson et les limites de la municipalité)

☒ Volet Soutien

- ✓ Réfection de la voirie et du drainage sur une section de la Montée du Lac Ayotte

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

229-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Mélissa Charette est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

3.2 GBI – Octroi d'un mandat pour services professionnels en ingénieries civile pour assistance technique

CONSIDÉRANT QUE nous devons refaire certaines de nos routes et que des demandes doivent être faites auprès du ministère pour l'obtention de subventions ;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes doivent être complétées avec des données compilées par des ingénieurs;

230-09-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie civile et d'accepter l'offre de services #OS 23-1317 au montant budgétaire de 10 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE

4- Urbanisme et environnement

4.1 Nomination d'un fonctionnaire désigné temporaire mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infraction

CONSIDÉRANT le départ de deux employés au sein du service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un autre employé est en congé parental ;

231-09-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Angèle Poëti comme fonctionnaire désignée temporairement pour émettre des permis et des constats d'infraction pour désemployer le service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

5- Période de demandes verbales

6- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

232-09-23

SUR PROPOSITION du M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h05.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière